

## COMMUNIQUE FINAL

### ***Des communautés (Forêts communautaires) sur leur participation au Comité national de Suivi de l'APV-FLEGT***

Les communautés représentées à travers leurs forêts communautaires (FC), les regroupements des forêts communautaires et les chefs traditionnels des régions du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Est se sont réunies le 04 mai 2017 à Yaoundé dans le cadre d'un Atelier dont l'objectif était la restitution de la 9<sup>ème</sup> session du Comité National de Suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (CNS) et la préparation de la participation à la 10<sup>ème</sup> session du (CNS).

Au cours de cet atelier les résultats suivants ont été atteints :

1. Le 9<sup>ème</sup> CNS a été restitué par le représentant des FC au CNS. Les résolutions et les grandes articulations de cette session sont désormais connues des participants ;
2. Les préoccupations prioritaires des communautés et FC ont été recensées ;
3. Un message commun à porter à la 10<sup>ème</sup> session du CNS a été conçu ;
4. Des actions pour la restauration de 3,25% restant sur les 10% (prévus dans la loi de finance 2014) de RFA destinée aux projets de développement communautaire ; à mener par les regroupements des Forêts communautaires au Cameroun ainsi que les chefs traditionnels ont été définies.

A l'issue de cet atelier, les regroupements des forêts communautaires et les chefs traditionnels :

Tenant compte de l'opportunité qu'offre l'APV-FLEGT aux communautés pour une meilleure participation dans la gestion des ressources forestières, l'amélioration de la gouvernance forestière et la lutte contre l'exploitation illégale du Bois ;

Conscients du rôle important que les communautés jouent dans la gestion des forêts et de la place des forêts pour leur développement socio-économique ;

Prenant acte de la restauration de 6, 75% de la redevance forestière annuelle (RFA) au profit des projets de développement communautaire

Nous, Communautés, réitérons nos félicitations à Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, ainsi qu'au Gouvernement notamment Monsieur YANG Philémon, Premier Ministre de la République du Cameroun, Monsieur NGOLLE PHILIP NGWESSE, Ministre des Forêts et de la Faune, pour les moyens déployés pour rendre effectif la participation des communautés dans le processus de gestion des forêts et des réformes en cours ;

**Félicitons par ailleurs** les avancées du processus conduisant à la restitution des 10% de RFA destinée aux projets de développement des communautés riveraines des titres d'exploitation forestière et remercions l'Assemblée Nationale et le Sénat, pour la restauration de la quote-part 6,75% de la RFA aux communautés dans la loi de finances 2017.

**Cependant nous déplorons :**

1. La persistance des problèmes de corruption notamment le rançonnement par les forces du maintien de l'ordre profitant du non-respect de la réglementation par les transporteurs de bois pour extorquer de l'argent aux gestionnaires des forêts communautaires, ce qui cause un important manque à gagner aux communautés et freine leur développement socioéconomique.
2. La perpétuation de l'exploitation illégale des forêts en dépit des efforts déployés dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Ce qui crée non seulement des conflits au sein des communautés mais constitue un risque non négligeable pour la diversité biologique.
3. L'insuffisance d'information des communautés notamment sur les nouveaux textes réglementaires qui contribue à entretenir l'ignorance des communautés, les pratiques illégales pourtant prohibées par la loi.
4. Le faible niveau voire l'absence de respect des engagements (notamment les contributions aux réalisations sociales) pris lors des réunions d'information par la plupart des entreprises forestières vis-à-vis des communautés alors qu'il s'agit d'un critère de légalité selon l'APV FLEGT.
5. Le fait que le coût élevé de la réalisation des inventaires géo référencés dans les FC soit un obstacle à la délivrance des CAE aux forêts communautaires. Avec les délégations départementales qui se constituent en cabinet d'étude par lequel les FC doivent obligatoirement passer pour obtenir le CAE.

**En outre nous déplorons**

6. La restitution partielle (6,75%) de la quote-part de la RFA destinées aux projets de développement des communautés riveraines dans la loi de finance 2017. Ainsi que le flou qui persiste dans la gestion des revenus issus de la RFA. Ce qui reste un frein au développement socio-économique des communautés riveraines des zones d'exploitation et à la lutte contre la pauvreté tel que promu par le Chef de l'Etat, S.E Paul BIYA.
7. Le paiement de taxe d'abattage par les forêts communautaires institué par la loi de finance pour l'exercice 2017, en son article 242, qui constitue une charge supplémentaire grevant ainsi les revenus des communautés et est de nature à créer de nouvelles opportunités de corruption au niveau local. En effet, selon la loi des finances pour l'exercice 2017, les forêts communautaires sont assujetties au paiement de la taxe d'abattage.

**De ce qui précède, nous recommandons :**

**Au Président du CNS,**

- De veiller au suivi et à l'application des recommandations du 9<sup>ème</sup> CNS qui ont été formulées au regard des préoccupations des communautés. Notamment l'organisation par le MINFOF de la formation au géo référencement des FC dans chaque région ;
- De partager avec nous les résultats des dernières IRR (initiatives à résultats rapides) annoncées au 9<sup>ème</sup> CNS ;
- Informer les FC au moins deux semaines avant la tenue du CNS.

**Au MINFOF**

- Une meilleure collaboration entre le MINFOF et les autres départements ministériels dans la gestion des forêts ainsi qu'un dialogue avec le MINFI pour l'exonération des FC de la taxe d'abattage ;
- Multiplier les canaux d'information vers les communautés ;
- Impliquer le MINJUSTICE dans le constat des infractions forestières ;
- Que la sensibilisation et la formation soient faites au profit des Forêts communautaires qui devront recevoir un appui technique gratuit de l'administration forestière comme le prévoit la réglementation forestière ;
- D'entreprendre des actions auprès de la hiérarchie, en vue d'une restauration sans condition de **3,25% restant (sur les 10%) de la quote-part de RFA** destinée aux projets de développement communautaires. Une disposition à cet effet devrait être insérée de manière EXPLICITE dans la prochaine loi de finance ;
- Définir clairement le contenu des obligations sociales externes des entreprises ainsi que les modalités de réalisation, et accorder une attention particulière au suivi et au contrôle de leur respect.

**Aux Communes**

- Restructurer les comités riverains pour la planification et le suivi de la gestion de la RFA destinée aux populations riveraines ;
- Renforcer les capacités des comités riverains à travers l'exécutif communal ;
- Publier de manière transparente le réel correspondant aux 6,75% de RFA.

**Au MINFI**

- Publier les montants de RFA reversés aux communes, ainsi que les sources de RFA ;
- Exonérer les FC de la taxe d'abattage ;
- Une meilleure collaboration avec le MINFOF sur toutes les dispositions légales liées à la gestion des forêts en général et des forêts communautaires en particulier ;

- Utiliser une part du pourcentage de la RFA destiné à l'appui au recouvrement pour réaliser le suivi de la gestion de la RFA destinée aux communes et au Communautés

**Aux exploitants forestiers**

- Respecter les engagements pris vis-à-vis des communautés en matière de contribution aux réalisations sociales ;
- Diffuser aux comités riverains des titres d'exploitation, les montants de la RFA versés, ainsi que les noms des communautés concernées par cette RFA.

**Aux Communautés / gestionnaires des Forêts Communautaires :**

- Dénoncer tous les actes illégaux dans les forêts dont ils ont la charge et établir des contrats en bonne et due forme avec les sous-traitants avec des clauses allant dans ce sens ;
- Transporter le bois des forêts communautaires dans les camions en règle
- Les responsables des FC arrêtent la vente des lettres de voitures ;
- Mener des actions de plaidoyer pour le respect des engagements pris par les entreprises forestières vis-à-vis des communautés et contenus dans les Procès-verbaux de réunion d'information (PVRI) ;
- Mener des actions pour la restitution des 3,25% restant de RFA sur les 10% prévu en 2014.

**Au représentant des forêts communautaires au CNS :**

- De Faire large diffusion du présent communiqué final ;
- De porter à la connaissance du président et des membres du CNS, les préoccupations des communautés ;
- Mettre à jour un répertoire d'adresses des regroupements et unions de FC (Tél, mail, BP...) et le mettre à la disposition de tous.

Fait à Yaoundé, le 04 mai 2017

**Les participants (Voir signatures jointes)**

YAOUNDE le 04/05/2017

PREPARATION DU  
COMMUNIQUE FINAL EN VUE  
DE PREPARER LA 10<sup>eme</sup> CESSION  
DU CNS

FEUILLE DE PRESENCE

17 personnes présentes

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	N° TELEPHONE	E. MAIL	SIGNATURES
1	NAFBE Luc	SUHE	694 883 977 677 74 20 57	ndelecode2015@yaho.com	
2	ABE Pierre	FC COPAL	675 9812 38	abepierre@yahoo.fr	
3	BALAKOU FASIK	FC COMBI	674 002 325		
4	MEDOU NZIE	FC CORANGO	675 458 931		
5	NGANE Hyacinthe	UFC DJOUM	699 418 785	hyacinthebobnigane@yahoo.fr	
6	ENGOLD Serge GBAMPENG	UFC DJOUM	699 509 164 663 88 15 44	kozany1000@yahoo.fr	
7	Bonaventure	ASFOCKA	676 45 06 87	bonaventure@yahoo.com	
8	Mah Antoine	AFCONT	663 01 78 83 672 57 50 80		
9	Essam Henri	AFCM	894 46 57 28		
10	VEHA Jacques Carol	F.C OTONON	656 80 20 93 662 80 41 08		
11	GBABEPANG Benoit	ASFOCKA	670 378 682		
12	NKOLO ZANCA	AFCORA	675 16 34 04	ndeleudonne3@yahoo.com	
13	HOIMGBE SAIFU	AFCONT	677 43 32 38 695 16 99 80	hoimgabe.saifu@yahoo	
14	KENDANG FRA- LIER	REGEFOC	672 99 63 29	/	
15	NKONDI LANGOLD Bernard	REBEFOC	694 21 10 15 677 15 59 62	/	

